

L'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux de
L'Education Nationale

A
A
Mesdames et Messieurs les Directeurs

S/c de Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Châlons en Champagne, le 3 juillet 2008

L'Inspectrice d'Académie

I.E.N.A.

Affaire suivie par
Jacky CREPIN

Réf. : 0324 - 2007.2008

Téléphone
03.26.68.61.16

Télécopie
03.26.21.25.39

Mél :
ce.0511557r@ac-reims.fr

Cité Administrative Tirlet
51036 Châlons-en-Champagne
cedex

Objet : Mise en place des Modules d'Aide Personnalisée (MAP), rentrée 2008.

La mise en place des MAP pour la rentrée 2008 a déjà fait l'objet de réunions de réflexion et d'échanges au sein des équipes d'école, avec les parents d'élèves, responsables locaux et départementaux et avec le service des transports du Conseil Général lorsqu'il était concerné.

Je vous remercie de votre implication sur ce dossier.

Les Inspecteurs de circonscription ont pu arrêter en concertation un bon nombre d'organisations, et dans ces écoles, l'information aux parents a pu être effectuée.

Je vous rappelle l'organisation prévue dans le département :

- 1 module de 12 heures, avec 10 heures minimum devant élèves, **par période** :
 - (1) 2 septembre – 25 octobre ;
 - (2) 6 novembre – 20 décembre ;
 - (3) 5 janvier - 21 février ;
 - (4) 9 mars – 18 avril ;
 - (5) 4 mai – 2 juillet ;
- Un élève en difficulté ne peut avoir plus de 2 heures d'aide personnalisée par semaine ;
- L'aide est réalisée par petits groupes.
- Une évaluation sera effectuée en mars- avril dans chaque école du département.

.../...



Je souhaite faire preuve de **la souplesse** la plus grande dans la recherche des réponses adaptées (pour rappel voir mon courrier aux maires du 19 juin) et créer **des conditions favorables** pour être assurée de la mise en place d'un dispositif qui permette aux élèves de bénéficier pleinement de ce qui est offert. En conséquence, je demande à chaque équipe d'école :

- de **consacrer six heures du premier module** (en dehors de la présence d'élèves) :
 - o à prévoir les modalités pédagogiques de mise en œuvre des premiers modules au sein des équipes ;
 - o à informer localement les parents (lors des réunions de rentrée, éventuellement sous forme de réunions spécifiques) ;
 - o à informer les parents susceptibles d'être concernés par les MAP lors d'entretiens personnalisés ;
 - o à poursuivre, dans les cas où l'organisation n'a pu être arrêtée, la concertation et la réflexion pour proposer le positionnement des MAP le plus adapté. Les IEN prévoiront pour cela des réunions regroupant plusieurs écoles si nécessaire.
- de consacrer, **dès que possible, les six autres heures** du premier module à l'aide personnalisée, lorsque les propositions ont été validées par l'IEN (**de préférence avant le 1^{er} octobre 08**). Il sera toutefois possible **lorsque des contraintes de transport** le nécessitent, de ne commencer qu'après les vacances de novembre.

L'INSPECTRICE D'ACADEMIE

Anne-Marie FILHO

Copie à

- Monsieur le Président du Conseil Général
- Mesdames, Messieurs les Maires de la Marne
- Mesdames, Messieurs les Présidents de Communauté de Communes
- Monsieur le Président de l'Association des Maires